



**LE RÉSEAU DE CRÉATION
ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUES**

**Ce document a été mis en ligne par le Canopé de l'académie de Montpellier
pour la Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel.**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

SERVICES DE PROXIMITÉ ET VIE LOCALE

SESSION 2016

E1 ÉPREUVE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Cadre de l'action professionnelle

U 11

À l'aide de ses connaissances et des documents annexes,
le candidat répond à l'ensemble des questions du sujet sur la copie modèle EN.

Avant de commencer à rédiger, vérifier le nombre de pages du sujet.
Ce sujet comprend 15 pages numérotées de 1/15 à 15/15.

« Calculatrice interdite, aucun document autorisé »

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée : 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 1606 – SPV ST 11 - 1	Session 2016	Page 1 sur 15

Julie, titulaire du Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale, travaille depuis 4 ans, au sein du CIDFF (Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles) de Lorient. Agent d'accueil, une de ses missions est d'orienter les femmes repérées par Pôle Emploi vers Mme MARTIN, conseillère emploi. Mme MARTIN propose différents dispositifs d'accompagnement notamment en direction des femmes seniors.

1. Les seniors et l'emploi (23 points)

- 1.1 Définir les notions de population active et de chômage.
- 1.2 Dégager, à partir des données statistiques :
- les caractéristiques de l'emploi des seniors en métropole en 2014,
 - les caractéristiques du chômage des seniors en métropole au 1^{er} trimestre 2015.
- 1.3 Recenser l'ensemble des facteurs qui freinent le retour à l'emploi des femmes seniors.

Une des conséquences possible du chômage est la précarité des personnes qui y sont confrontées.

- 1.4 Expliciter la notion de précarité.
- 1.5 Citer les conséquences possibles de la précarité.

2. Les CIDFF et leurs actions autour de l'insertion professionnelle des femmes demandeuses d'emploi (27 points)

Le CNIDFF (Centre National d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles) pilote un réseau de près de 114 CIDFF en France.

Les CIDFF sont des structures associatives présentes dans la plupart des départements. Généralement, plusieurs services les composent : le service juridique et le service spécialisé dans le domaine de l'emploi et la formation professionnelle intervenant essentiellement près des femmes demandeuses d'emploi. C'est le cas du CIDFF du Morbihan (56).

- 2.1 Justifier les enjeux de la mise en réseau de ces structures.
- 2.2 Justifier la mise en place d'un travail d'accompagnement vers l'emploi en lien avec les besoins des femmes.
- 2.3 Identifier les objectifs du bureau d'accompagnement individualisé vers l'emploi du CIDFF de Lorient.
- 2.4 Repérer l'atelier proposé par le CIDFF du Morbihan adapté aux femmes seniors demandeuses d'emploi.

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée : 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 1606 – SPV ST 11 - 1	Session 2016	Page 2 sur 15

Dans cet atelier est mené un projet intitulé « Accompagner les femmes seniors vers l'emploi et l'insertion professionnelle ».

- 2.5 Identifier les compétences professionnelles nécessaires aux conseillers-conseillères emploi intervenant dans le projet intitulé « Accompagner les femmes seniors vers l'emploi et l'insertion professionnelle » au CDIFF.
- 2.6 Expliquer les principes de secret professionnel et secret partagé essentiels à l'intervention des conseillers-conseillères emploi.

Les actions des CDIFF autour de l'insertion professionnelle des femmes sont renforcées par des dispositifs législatifs. Ainsi le gouvernement a présenté au parlement un projet de loi relatif au dialogue social et à l'emploi. Ce dernier l'a adopté le 23 juillet 2015. A l'intérieur de ce texte, on note des avancées en ce qui concerne la place des femmes dans l'emploi et la vie en entreprise. Le 13 août 2015, le conseil constitutionnel a jugé cette loi conforme à la constitution permettant ainsi au président de la République de promulguer cette loi le 17 août 2015.

- 2.7 Hiérarchiser la valeur juridique des différentes sources du droit citées.
- 2.8 Repérer dans le projet de loi relatif au dialogue social et à l'emploi la mesure qui concerne la valorisation des femmes dans la vie de l'entreprise.

3. Le poste de chargé d'accueil : les conditions de travail (10 points)

Julie est en désaccord avec son employeur suite à une demande de mobilité sur une autre antenne du département. Elle envisage de demander une V.A.E. pour évoluer dans sa carrière professionnelle.

- 3.1 Dégager les droits et obligations d'un salarié du secteur privé.
- 3.2 Énoncer les différentes modalités de rupture d'un contrat de travail.
- 3.3 Identifier les moyens d'aide à la résolution des conflits individuels.
- 3.4 Préciser l'objectif et les principales conditions de la mise en œuvre de la V.A.E.

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée : 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 1606 – SPV ST 11 - 1	Session 2016	Page 3 sur 15

Annexe 1

Emploi des seniors en chiffres

TABLEAU 18 : LA PROPORTION DE SENIORS EN EMPLOI EN 2014 (EN %)

	50-54 ans	55-59 ans	60-64 ans	55-64 ans
Taux d'emploi				
Hommes	84,7	71,4	25,3	48,8
Femmes	76,4	65,3	24,9	45,3
Ensemble	80,5	68,3	25,1	47,0

TABLEAU 13 : LES 50-64 ANS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL (FEMMES)

Année 2014 (en milliers d'individus et en moyenne annuelle)	50-54 ans	55-59 ans	60-64 ans	Ensemble des 50-64 ans	Ensemble des 55-64 ans
Emploi	1 662	1 366	510	3 539	1 876
<i>Dont temps partiel</i>	491	452	219	1 162	671
Chômage	119	101	34	255	136
Inactifs	396	623	1 506	2 525	2 129
Ensemble	2 177	2 090	2 050	6 319	4 141

Mise à jour annuelle - Source : Insee, enquête emploi 2014 - âge au dernier jour de la semaine de référence - Calculs Dares.

TABLEAU 19 : SITUATION DES SENIORS EN EMPLOI EN 2014 (EN %)

	50-54 ans	55-59 ans	60-64 ans	55-64 ans
Emploi non-salarié	13,8	14,5	24,2	17,1
Emploi salarié	86,2	85,5	75,8	82,9
<i>Dont secteur privé stable</i>	60,7	59,5	48,8	56,7
<i>Dont secteur public stable</i>	20,1	20,8	20,5	20,7
<i>Dont intérimaires, CDD (y.c. contrats aidés en CDD)*</i>	5,2	4,9	6,2	5,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Mise à jour annuelle - Source : Insee, enquête emploi 2014. Calculs Dares, âge atteint le dernier jour de la semaine de référence.

* Comprend : les intérimaires, les CDD, les stagiaires et les contrats aidés en CDD du secteur public et privé.

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée : 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 1606 – SPV ST 11 - 1	Session 2016	Page 4 sur 15

Annexe 1 (suite)

EMPLOI DES SENIORS EN METROPOLE

TABLEAU 23 : REPARTITION DES CLASSES D'AGE DANS L'EMPLOI PAR SECTEUR D'ACTIVITE ECONOMIQUE EN 2014

	15-29 ans	30-49 ans	50-54 ans	55-59 ans	60 ans et +	ensemble	50 ans et plus
Agriculture, sylviculture, pêche	12,8	43,9	16,4	16,2	10,7	100,0	43,3
Industrie extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	20,5	52,9	14,2	9,2	3,2	100,0	26,6
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	22,8	50,9	13,1	10,8	2,5	100,0	26,4
Cokéfaction et raffinage	26,9	57,0	5,2	9,7	1,1	100,0	16,1
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	15,6	56,3	14,0	12,1	2,0	100,0	28,1
Fabrication de matériels de transport	19,0	55,3	13,4	10,9	1,5	100,0	25,7
Fabrication d'autres produits industriels	15,7	54,9	15,3	11,4	2,7	100,0	29,4
Construction	22,2	52,9	13,3	8,6	3,0	100,0	24,9
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	25,4	51,2	11,3	8,2	4,0	100,0	23,4
Transports et entreposage	14,8	55,9	15,2	11,1	3,0	100,0	29,3
Hébergement et restauration	32,3	46,4	10,7	7,3	3,3	100,0	21,4
Information et communication	21,7	57,1	10,1	7,7	3,4	100,0	21,2
Activités financières et d'assurance	16,9	54,7	13,1	11,3	4,0	100,0	28,4
Activités immobilières	16,6	53,2	15,3	10,4	4,5	100,0	30,2
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	19,6	55,3	11,4	8,9	4,8	100,0	25,1
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	14,7	52,4	14,4	12,6	5,9	100,0	32,9
Autres activités de services	19,0	49,1	11,7	10,9	9,4	100,0	31,9
Ensemble	18,7	52,5	13,3	10,7	4,8	100,0	28,8

Lecture : en 2014, 43,3% des personnes travaillant dans le secteur agricole ont 50 ans ou plus.

Âge à la date de l'enquête (au dernier jour de la semaine de référence).

Nouvelle nomenclature d'activité économique en 17 postes, intérimaires reclassés dans le secteur utilisateur.

Source : Insee, enquête Emploi en moyenne annuelle 2014, calculs Dares.

*Source : tableau de bord – Activités des seniors et politiques de l'emploi à fin mars 2015 – DARES –
Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social*

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée : 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 1606 – SPV ST 11 - 1	Session 2016	Page 5 sur 15

Annexe 2

Chômage des seniors en chiffres

LE CHOMAGE DES 50 ANS OU PLUS EN METROPOLE

TABLEAU 2 : TAUX DE CHOMAGE AU SENS DU BIT DES 50 ANS OU PLUS (DONNEES CVS)

	Taux de chômage au T1 2015 (%)	Évolution trimestrielle T1 2015/ T4 2014 (pt)	Évolution annuelle T1 2015/ T1 2014 (pt)	Évolution annuelle T1 2014/ T1 2013 (pt)
Taux de chômage des 50 ans ou plus	6,4	-0,4	-0,4	+0,3
<i>Dont hommes</i>	6,7	-0,5	0,0	0,0
<i>Dont femmes</i>	6,1	-0,2	-0,8	+0,6
Taux de chômage, tous âges confondus	10,0	-0,1	+0,2	-0,2
<i>Dont hommes</i>	10,4	-0,1	+0,3	0,0
<i>Dont femmes</i>	9,6	-0,1	+0,2	-0,4

Source : Enquête Emploi, Insee ; données CVS en moyenne trimestrielle ; données provisoires pour le T1 2015.

Champ : France métropolitaine.

Note : Le taux de chômage rapporte le nombre de chômeurs au sens du BIT à la population active. L'âge est mesuré à la date de l'enquête.

Les séries dont sont issues les données de ce tableau ont été rétropolées et rendues cohérentes avec le nouveau questionnaire : les évolutions présentées ici sont donc pertinentes.

TABLEAU 5 : ENTREES A POLE EMPLOI DES 50 ANS OU PLUS

	Nombre d'entrées au T1 2015	Évolution trimestrielle (T1 2015/T4 2014) (%)	Évolution annuelle (T1 2015/T1 2014) (%)	Évolution annuelle (T1 2014/T1 2013) (%)
Ensemble des entrées 50 ans ou plus	179 800	+0,6	+4,7	+5,4
Licenciements économiques	12 300	+0,0	+0,0	+10,8
Autres licenciements	26 700	+5,5	+4,7	-0,4
Fins de CDD	32 600	+0,6	+3,8	-5,1
Fins de mission d'intérim	4 300	-2,3	-2,3	+0,0
Entrées, tous âges confondus	1 498 300	-1,1	-0,4	+2,9

Source : STMT - Pôle emploi, Dares. Calculs des cvs-cjo : Dares. Age en fin de mois.

Champ : France métropolitaine.

L'âge étant calculé en fin de mois, l'équation comptable qui relie la variation des effectifs entre deux dates au solde des entrées et sorties entre ces deux dates n'est pas vérifiée. En effet, avec ce concept d'âge, certains demandeurs changent de classe d'âge entre les deux dates sans pour autant qu'une entrée sur les listes soit enregistrée.

Légende :

T1 2015 = 1^{er} trimestre 2015

T1 2015/T4 2014 = évolution entre le 4^{ème} trimestre 2014 et le 1^{er} trimestre 2015

T1 2015/T1 2014 = évolution entre le 1^{er} trimestre 2014 et le 1^{er} trimestre 2015

T1 2014/T1 2013 = évolution entre le 1^{er} trimestre 2013 et le 1^{er} trimestre 2014

Source : tableau de bord – Activités des seniors et politiques de l'emploi à fin mars 2015 – DARES – Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée : 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 1606 – SPV ST 11 - 1	Session 2016	Page 6 sur 15

Annexe 3

Accompagnement vers l'emploi et la formation au CIDFF de Lorient (56)

▪ Le Bureau d'Accompagnement Individualisé vers l'Emploi

Toute femme peut bénéficier d'un diagnostic de sa situation vis à vis de l'emploi. Suite à cela, nous vous proposons:

- Des conseils, des informations et/ou une orientation vers des interlocuteurs adaptés à votre situation,
- Un accompagnement individuel renforcé (à raison d'une heure tous les quinze jours) jusqu'à l'obtention d'un emploi.

Cet accompagnement doit permettre:

- La (re)prise de confiance en soi en identifiant et en valorisant ses compétences,
- La définition et la réalisation de son projet professionnel,
- La levée des freins périphériques à l'insertion professionnelle (problèmes familiaux, garde d'enfants, mobilité, santé etc.)
- La recherche efficace d'emploi

▪ Le Dispositif d'Accompagnement socio professionnel (ASP) des bénéficiaires du RSA¹ sur le Pays de Lorient

L'ASP est un dispositif d'accompagnement renforcé vers l'emploi, pour les personnes qui en sont très éloignées. Nous proposons dans ce cadre un parcours d'accompagnement individualisé sur plusieurs mois. Cet accompagnement permet à la personne de bénéficier d'une prise en charge globale de sa situation (levée des freins périphériques à l'insertion) et une insertion facilitée vers l'emploi. En effet, la référente du CIDFF voit la personne toutes les deux semaines en entretien physique ou téléphonique et peut mobiliser des actions collectives diverses comme des ateliers sur la confiance en soi, une entrée dans des associations d'insertion par l'activité économique type chantiers...

Si une personne souhaite entrer sur l'ASP, elle doit être bénéficiaire du RSA et être orientée par un travailleur social. C'est le Conseil départemental qui décidera de son entrée sur le dispositif.

▪ Le Module de Découverte de Métiers

Ce module collectif d'une durée de 5 jours permet aux femmes de découvrir des secteurs d'activité porteurs d'emploi et dits "traditionnellement masculins". Travail de groupe sur le projet professionnel, visites d'entreprises, intervention de branches professionnelles et d'organismes de formation... A l'issue de ces découvertes, vous pourrez effectuer une période de stage en entreprise d'environ deux semaines, qui vous permettra de confirmer un projet professionnel. Ces ateliers ont lieu toute l'année, sur tout le département (voir les événements du CIDFF).

¹ À partir du 1^{er} janvier 2016, le RSA et la prime pour l'emploi (PPE) sont remplacés par la prime d'activité.

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée : 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 1606 – SPV ST 11 - 1	Session 2016	Page 7 sur 15

Annexe 3 (suite)

▪ Du temps pour soi : penser à sa vie professionnelle

Cet atelier collectif est proposé aux femmes, bénéficiaires de minimas sociaux ou demandeuses d'emploi longue durée. Deux phases composent cette action.

La première sur 15 jours à raison de 2 jours par semaine, où l'objectif est de retrouver confiance en soi et de se projeter vers une reprise d'activité professionnelle. Nous travaillons donc sur : l'estime de soi ; l'articulation des temps de vie familial/personnel et professionnel ; la découverte de métiers porteurs d'emploi. Nous proposons, outre un travail de groupe très approfondi, des interventions d'une coach conseil en image, d'une sophrologue, des organismes de formation, de Pôle Emploi ou du Point Accueil Emploi Local ainsi que de la juriste du CIDFF. L'objectif est de définir son projet professionnel de manière très concrète, qui pourra ensuite être mis en œuvre dans la seconde phase et entre les deux phases.

La seconde phase, sur 9 jours, a pour objectif l'immersion dans l'emploi (préparation aux outils, simulation d'entretiens, visites d'entreprises, stages, travail individuel sur le projet...) Ces ateliers ont lieu toute l'année, sur tout le département (voir l'agenda du CIDFF).

▪ Compétentes Atout Age

Cet atelier collectif est proposé aux femmes de plus de 50 ans, en recherche d'emploi ou en reconversion professionnelle. Ces ateliers ont lieu toute l'année, sur tout le département (voir l'agenda du CIDFF). D'une durée de 24 jours, ses objectifs sont les suivants:

- Identifier ses attentes et son projet professionnel en relation avec son projet de vie
- Travailler sur les représentations qui limitent la projection vers un retour à l'emploi
- Elargir les possibles : diversifier ses choix professionnels et les modes de travail
- Accompagner à la définition du projet professionnel et aux techniques de recherche d'emploi

▪ Ailes vers l'emploi

Destiné aux femmes habitant les quartiers prioritaires de la ville sur Lorient, cet atelier mêlant entretiens individuels (tous les 15 jours), temps collectifs (1 journée par trimestre) et marrainage a lieu toute l'année. Les objectifs sont les suivants:

- Faire le point sur ses compétences
- S'informer sur les différents secteurs d'activité, découvrir les entreprises du territoire
- Diversifier ses choix professionnels
- Reprendre confiance en soi
- Fixer de nouvelles étapes pour avancer dans l'idée de son projet professionnel
- Articuler ses temps de vie/aborder la question de l'égalité des droits et des violences

Source : <http://www.cidff-morbihan.fr/nos-missions/accompagnement-vers-l-emploi-et-la-formation>

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée : 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 1606 – SPV ST 11 - 1	Session 2016	Page 8 sur 15

Annexe 4

Insertion professionnelle : le CIDFF de Lorient accompagne les femmes seniors en recherche d'emploi

Le centre d'information sur le droit des femmes et des familles (CIDFF) Morbihan propose un atelier collectif destiné aux femmes seniors en recherche d'emploi. Baptisée "Compétentes atout âge", cette action se déroule sur 24 jours, à raison de 2 jours par semaine. A Lorient, Ploërmel, Auray, Pontivy, Vannes, on y travaille les représentations (âge, marché du travail, etc.) qui freinent l'insertion professionnelle, la confiance en soi, le projet professionnel et les techniques de recherche d'emploi.

Durant l'année 2012, le CNIDFF a mené un projet intitulé « Accompagner les femmes seniors vers l'emploi et l'insertion professionnelle », en réponse à un appel à projets « Innovation Sociale » lancé par l'AVISE. Ce projet, cofinancé par le Fonds social européen (FSE), a abouti à l'élaboration d'une méthodologie d'accompagnement vers l'emploi.

Les CIDFF ont en effet constaté une augmentation des demandes de femmes seniors au sein de leurs services emploi, ainsi que les difficultés rencontrées par ces dernières en termes d'accès et de retour à l'emploi. C'est pourquoi le CNIDFF a souhaité créer une méthodologie adaptée aux besoins de ce public, à partir de l'expérience de son réseau (83 CIDFF disposant d'un service d'accompagnement individuel aidant les femmes dans leurs démarches d'insertion professionnelle).

Différents acteurs sont intervenus dans l'élaboration de la méthodologie, en sus du CNIDFF :

- Un groupe de conseillers-conseillères emploi constitué de professionnels de CIDFF, épaulé par Marie Claude Mouillet, consultante.
- Un groupe de femmes seniors (entretiens exploratoires)
- Un groupe d'experts (AFPA, Force femmes, Initiative France, La Herse, MDEF 77)

Pour permettre une meilleure appropriation de cet outil, une session de formation de deux jours a été proposée en novembre 2013 aux conseillers-conseillères emploi souhaitant se former à cette méthodologie. La méthodologie conserve un caractère expérimental. Une évaluation en sera faite par les conseillers et conseillères emploi l'ayant mise en œuvre et par les femmes seniors accompagnées.

Les résultats :

- Une méthodologie nouvelle, basée sur une approche privilégiant l'autonomie de la personne et l'approche globale, impliquant l'ensemble des bénéficiaires dans son élaboration.
- Une meilleure compréhension, par les professionnels de l'emploi, des enjeux et des problématiques auxquelles sont confrontées les femmes seniors.
- L'émergence de nouvelles compétences et/ou la valorisation de compétences déjà acquises des femmes seniors, une meilleure adéquation au marché de l'emploi et la diversification des types et formes d'emploi recherchés.

Date : 19 mai 2015

Source : <http://www.infofemmes.com/v2/p/Nous-connaetre/Le-CNIDFF/Actions-europeennes-et-internationales/Actions-realisees/Accompagner-les-femmes-seniors-vers-l-emploi-et-l-insertion-professionnelle/2918>

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée : 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 1606 – SPV ST 11 - 1	Session 2016	Page 9 sur 15

Annexe 5

Guide méthodologique à destination des conseillères et conseillers emploi



Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée : 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 1606 – SPV ST 11 - 1	Session 2016	Page 10 sur 15

Annexe 5 (suite)

INTRODUCTION

Le réseau des CIDFF et l'accompagnement des femmes vers l'emploi

L'accompagnement vers l'emploi est une des missions des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF). Depuis 1985, de nombreux CIDFF ont en effet développé des services spécialisés dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle ayant également vocation à traiter de la création d'entreprise.

Quatre-vingt-dix CIDFF disposent aujourd'hui d'un service emploi formation. En 2012, ces services ont informé 22 018 personnes.

Quatre-vingt-quatre d'entre eux proposent un service d'accompagnement individuel¹. Ces CIDFF informent, orientent et accompagnent les femmes dans leurs démarches d'insertion professionnelle : aide à l'élaboration d'un projet professionnel, recherche d'emploi ou de formation, VAE, etc.

En 2012, les services emploi des CIDFF ont réalisé 37 514 entretiens d'accompagnements individuels, sur une totalité de 8 303 personnes accompagnées, parmi lesquelles 87,4 % de femmes.

La culture professionnelle développée par les conseillères-conseillers emploi des CIDFF fait appel à des démarches et méthodes qui reposent sur le respect des personnes et l'individualisation des parcours ; elle permet souvent de révéler les difficultés multifactorielles rencontrées par les femmes.

Une analyse personnalisée de la situation de la personne accueillie et de ses freins à la reprise d'emploi est toujours réalisée. En effet la démarche poursuivie par les CIDFF, qui repose sur une *approche globale et personnalisée*, intègre le projet professionnel dans le projet de vie, et prend en compte les facteurs qui ne relèvent pas directement du champ de l'emploi, mais peuvent en freiner l'accès.

Ces freins s'ajoutent aux inégalités structurelles découlant des rapports sociaux de sexe : l'emploi est en effet un champ où s'exercent encore les inégalités entre femmes et hommes, celles-ci se traduisant notamment par des choix d'orientation marqués par les représentations sociales, la concentration dans certains

.....
1 Dont 59 labellisés BAIE (Bureau d'Accompagnement Individualisé vers l'Emploi)

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée : 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 1606 – SPV ST 11 - 1	Session 2016	Page 11 sur 15

Annexe 5 (suite)

secteurs d'activité ou certaines familles de métiers souvent peu valorisés ou peu rémunérés.

L'intervention des CIDFF a pour objectif global de favoriser l'autonomie des femmes et de promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

L'insertion professionnelle des femmes séniore

Le public prioritaire des CIDFF - les femmes - s'est diversifié, *et un nombre croissant de femmes séniore est accueilli dans les services emploi des CIDFF*. Selon une enquête menée dans le réseau en avril 2012, 70 % des CIDFF² observent une augmentation des demandes de femmes séniore au sein de leurs services emploi : 27,7 % des femmes informées en 2011 avaient plus de 45 ans, dont 22,2 % plus de 55 ans.

En 2012, 18 589 femmes ont été informées au sein du réseau dans le secteur emploi, parmi elles, 5 706 avaient plus de 45 ans, soit 30,7 %.

Les résultats de cette enquête témoignent des difficultés rencontrées par les femmes séniore en termes d'accès et de retour à l'emploi et font apparaître d'autres problématiques telles que :

- Les conséquences de l'éloignement du marché du travail ;
- Les réticences des employeurs vis-à-vis des séniors ;
- Des situations familiales entraînant des difficultés plus importantes pour accéder ou retourner à l'emploi (personnes à charge...) ;
- La pénibilité de certains métiers dits « féminins », accentuée par l'âge (métiers du soin, de l'entretien des locaux par exemple).

Pour appuyer nos analyses relatives aux difficultés rencontrées par les femmes séniore pour trouver un emploi, nous pouvons également observer les indicateurs suivants :

- Le taux de chômage élevé des femmes de 55 à 64 ans : 6,9 % selon l'enquête Emploi 2012 de l'INSEE ;
- Les interruptions de carrière avec nécessité de travailler plus tard pour obtenir une retraite décente ;

.....
2 Sur 51 CIDFF ayant répondu à l'enquête - Cf. article « Les femmes séniore et l'emploi », CIDFF Infos septembre 2012

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée : 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 1606 – SPV ST 11 - 1	Session 2016	Page 12 sur 15

Annexe 5 (suite)

- Les écarts de salaires entre les femmes et les hommes : en 2009, dans les entreprises de dix salariés ou plus du secteur concurrentiel, la rémunération annuelle brute moyenne des femmes est inférieure de 24 % à celle des hommes, pour les salariés dont le temps de travail est décompté en heures. L'écart est de 14 % quand on se réfère au salaire horaire, c'est-à-dire la rémunération annuelle brute rapportée au nombre total d'heures rémunérées. Le temps de travail contribue en effet fortement aux écarts de rémunération car le temps partiel concerne principalement les femmes (données Analyses DARES - Les écarts de salaires entre les femmes et les hommes - mars 2012 - N° 016) ;
- L'augmentation du nombre de femmes vivant en dessous du seuil de pauvreté après 50 ans quand elles sont isolées³.

[...]

Source : <http://www.infofemmes.com/v2/modules/upload/upload/Documents/Autres-documents/>

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée : 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 1606 – SPV ST 11 - 1	Session 2016	Page 13 sur 15

Annexe 6

VAE : à quelles conditions ?

Toute personne justifiant d'une activité professionnelle salariée (CDI, CDD, intérim...), non salariée, bénévole ou de volontariat ou ayant exercé des responsabilités syndicales (par exemple, les délégués syndicaux) ou occupé une fonction de conseiller municipal, de conseiller général ou de conseiller régional en rapport direct avec le contenu de la certification (diplôme, titre...) visée peut demander la validation des acquis de son expérience. Et ce, quel(s) que soi(en)t le(s) diplôme(s) précédemment obtenu(s) ou le niveau de qualification. Une seule condition : la durée minimale d'activité requise pour que la demande de validation soit recevable est de 3 ans, que l'activité ait été exercée de façon continue ou non ; pour apprécier cette durée, l'autorité ou l'organisme qui se prononce sur la recevabilité de la demande peut prendre en compte des activités mentionnées ci-dessus (par exemple, activités salariées et de volontariat), de nature différente, exercées sur une même période.

N'entrent pas en compte dans la durée d'expérience requise les périodes de formation initiale ou continue, les stages et périodes de formation en milieu professionnel accomplis pour l'obtention d'un diplôme ou d'un titre. Toutefois, ces périodes de formation initiale ou continue en milieu professionnel, suivie de façon continue ou non par les personnes n'ayant pas atteint le niveau V de qualification (c'est-à-dire des personnes dont le niveau de formation est inférieur au BEP ou au CAP) pour la préparation d'un diplôme ou d'un titre, sont prises en compte dans le calcul de la durée minimale d'activité requise ; cette disposition est issue de la loi du 5 mars 2014 citée en référence.

Dans le cadre d'une démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE) mise en place par Pôle emploi, une aide financière peut être accordée, par Pôle emploi, à un demandeur d'emploi inscrit, indemnisé - au titre de l'allocation d'assurance chômage (y compris par leur ex-employeur du secteur public), du contrat de sécurisation professionnelle - ou non indemnisé, justifiant au minimum de 3 années d'expérience professionnelle salariée, non salariée ou bénévole en lien avec la certification visée.

Source : <http://travail-emploi.gouv.fr>

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée : 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 1606 – SPV ST 11 - 1	Session 2016	Page 14 sur 15

Annexe 7

Communiqué de presse du conseil des ministres du 22 avril 2015

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes et le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social ont présenté un projet de loi relatif au dialogue social et à l'emploi. Depuis trois ans, le Gouvernement a une méthode : le dialogue social, et un objectif : l'emploi. Le projet de loi relatif au dialogue social et à l'emploi marque une nouvelle étape dans l'action du Gouvernement en faveur d'un renforcement de l'une et de l'autre.

1. Il réforme tout d'abord en profondeur le dialogue social au sein de l'entreprise. Si la vitalité de la négociation au niveau interprofessionnel, avec la signature de plusieurs accords transposés dans la loi depuis trois ans, ainsi qu'au niveau de la branche, n'est plus à démontrer, le dialogue social se noue aussi au plus près du terrain, au sein de l'entreprise. Sa qualité constitue à la fois un impératif démocratique et un levier de compétitivité. Or, ce dialogue est marqué, avec le temps, par une stratification qui le rend trop souvent formel. C'est pourquoi le projet de loi simplifie et hiérarchise les obligations d'information, de consultation et de négociation dans l'entreprise, pour que le dialogue social y soit plus vivant et plus stratégique. Il rend les institutions représentatives du personnel plus efficaces en les adaptant davantage à la diversité des entreprises. Il clarifie leur rôle respectif et simplifie leur fonctionnement concret. Il met au cœur de ce dialogue les questions relatives à la qualité de vie au travail et aux conditions de travail. Il introduit également un droit universel à la représentation pour les 4,6 millions de salariés des très petites entreprises, à travers des commissions paritaires régionales. Il accorde de nouveaux droits aux représentants des salariés, et reconnaît pleinement l'expérience qu'ils ont acquise pendant l'exercice de leur mandat. Enfin, il oblige à une représentation équilibrée des femmes et des hommes lors des élections professionnelles, marquant ainsi un progrès de plus vers l'égalité effective entre les femmes et les hommes dans le monde du travail.

[...]

3. Le projet de loi prévoit également, dans un titre spécifique, la création de la prime d'activité, qui permettra de soutenir l'activité et le pouvoir d'achat des travailleurs, qui ont des emplois faiblement rémunérés ou précaires. Elle permettra d'éviter que la reprise d'activité ou le passage du temps partiel au temps plein en coûte plus qu'il ne rapporte. La prime d'activité sera versée chaque mois. Elle sera simplifiée et sera servie sous condition de ressources du foyer. Son montant dépendra des revenus d'activité des bénéficiaires : elle se déclenchera dès le premier euro de revenu d'activité et concernera tous les travailleurs de plus de 18 ans. La prime d'activité sera ouverte à tous les salariés de 18 à 25 ans, contrairement à ce que prévoyait le RSA activité "jeunes" qui ne bénéficiait qu'à 5 000 jeunes. Le débat au Parlement permettra d'améliorer le texte pour préciser dans quelles conditions les apprentis et les étudiants, qui exercent une activité salariée importante, pourront bénéficier de la prime d'activité. Au total, plus de 5,6 millions d'actifs dont plus d'un million de jeunes seraient éligibles à ce nouveau droit social, dans 4 millions de ménages comprenant 11 millions de personnes (parents et enfants).

[...]

Source :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPreparation.do?idDocument=JORFDOLE000030513128&type=general&typeLoi=proj&legislature=14>

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée : 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 1606 – SPV ST 11 - 1	Session 2016	Page 15 sur 15